

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé  
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de  
Communes Faucigny Glières :  
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023



Décision n° 074-200081446-20230601-DP07421223A0032-AR

**une déclaration préalable**

**Dossier n° DP07421223A0032**

date de dépôt : 11/05/2023

date d'affichage du dépôt : 11/05/2023

complet le : 01/06/2023

demandeur : Monsieur AMAND Aymerick

pour : Réfection de toiture

adresse terrain : 751 RUE MICHEL CARQUILLAT, à  
GLIERES-VAL-DE-BORNE (74130)

parcelles : AE-0081

Monsieur AMAND Aymerick  
751 rue Michel Carquillat  
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

**Objet** : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **01/07/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,  
Le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER

